

APERÇU DU RAPPORT DE 2021 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport annuel de 2021 sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fournit les renseignements les plus récents sur la représentation des groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé relevant de la compétence fédérale. Cet aperçu présente les principaux faits saillants et initiatives liés à l'équité en matière d'emploi.

EFFECTIF

L'effectif du secteur privé relevant de la compétence fédérale comprend 735 790 salariés. Les membres des groupes désignés sont représentés comme suit :

Femmes	Autochtones	Personnes handicapées	Minorités visibles
287 425	17 616	28 811	191 389

REPRÉSENTATION, DISPONIBILITÉ ET TAUX D'ATTEINTE (EN POURCENTAGE)

	Taux de représentation	Disponibilité globale sur le marché du travail canadien*	Taux d'atteinte
FEMMES	39,1 ↓	48,2	81,0 ↓
AUTOCHTONES	2,4 ↑	4,0	59,9 ↑
PERSONNES HANDICAPÉES	3,9 ↑	9,1	43,0 ↑
MINORITÉS VISIBLES	26,0 ↑	21,3	122,1 ↑

*Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016 et Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017.

TAUX DE REPRÉSENTATION SECTORIELLE LE PLUS ÉLEVÉ ET LE PLUS BAS (EN POURCENTAGE)

	LE PLUS ÉLEVÉ	LE PLUS BAS
FEMMES	↓ 55,4 dans les services bancaires	↓ 28,3 dans les transports
AUTOCHTONES	↑ 4,1 dans le secteur « autres »	↑ 1,4 dans les services bancaires
PERSONNES HANDICAPÉES	↑ 5,8 dans les services bancaires	↔ 2,2 dans le secteur « autres »
MINORITÉS VISIBLES	↑ 38,5 dans les services bancaires	↑ 16,6 dans le secteur « autres »

PART DES RECRUTEMENTS, PROMOTIONS ET CESSATIONS D'EMPLOI (EN POURCENTAGE)

	RECRUTEMENTS	PROMOTIONS	CESSATIONS D'EMPLOI
FEMMES	32,7 ↓	45,0 ↓	34,6 ↔
AUTOCHTONES	2,4 ↔	2,1 ↑	2,5 ↔
PERSONNES HANDICAPÉES	2,0 ↓	3,9 ↑	3,3 ↑
MINORITÉS VISIBLES	24,9 ↓	33,9 ↑	23,0 ↓

Légende : (↑) : augmentation (↓) : diminution (↔) : stabilité par comparaison avec le rapport annuel de 2020 sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

APERÇU DU RAPPORT DE 2021 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

RÉMUNÉRATION

(EN POURCENTAGE)

L'effectif permanent à temps plein comprend **239 503** femmes et **402 289** hommes.
Répartition des salariés permanents à temps plein ayant touché une rémunération de :

	MOINS DE 50 000 \$		50 000 \$ À 99 999 \$		100 000 \$ OU PLUS	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
FEMMES	25,1	17,6	56,7	55,8	18,2	26,6
AUTOCHTONES	32,1	20,7	55,5	56,5	12,5	22,8
PERSONNES HANDICAPÉES	25,9	18,3	57,9	57,3	16,2	24,4
MINORITÉS VISIBLES	25,9	19,7	55,9	55,9	18,1	24,4

INITIATIVES CLÉS TOUCHANT L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

POSSIBILITÉS EN MILIEU DE TRAVAIL : ÉLIMINER LES OBSTACLES À L'ÉQUITÉ

Le programme Possibilités en milieu de travail : Éliminer les obstacles à l'équité fournit un financement annuel de 3 millions de dollars pour des projets visant à réduire les obstacles auxquels sont confrontés les membres des groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé relevant de la compétence fédérale.

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Groupe de travail sur la révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi conseillera le ministre du Travail sur la modernisation de la Loi et de ses programmes connexes.

DÉCLARATION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION

Les données sur les écarts de rémunération par groupe désigné seront accessibles en ligne en 2022-2023.

Pour plus de renseignements, visitez Canada.ca/Travail

